

MESSAGER DE TAÏTI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.



TE VEA NO TAÏTI.

Matahi 14. — N° 53. — PRES DU GOUVERNEMENT. — 1863.

Prix de l'abonnement : 2 francs 50.

Saluons à nos amis : 2 francs 50.

Tous mois : 2 francs 50.

Un an : 2 francs 50.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE — Arrêté rendant exécutable l'arrêt rendu par le Tribunal criminel, le 14 septembre 1863, contre les nommés Aitone, Ahine et Ahine, immigrants chinois.

PARTIE NON OFFICIELLE — Arrêt administratif — Les obéques du Régiment — Faïenciers — Vétérans — les Dromopeurs — Mouvement commercial — Mouvements de port — Marché de Papeete — Tableaux d'abatage — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandants des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu l'arrêt contradictoire rendu par le tribunal criminel des États du Protectorat, en date du 14 septembre 1863, qui condamne les nommés ci-après, déclarés coupables d'avoir, dans la nuit du 26 juin dernier, sonstamment frauduleusement, avec efficacité extérieure, de complicité, et dans les dépendances d'une maison servant à l'habitation, une somme de 1.682 fr. 50 c., au préjudice de la compagnie Soures :

1^e Aitone, âgé de 41 ans, né en Chine, engagé de la compagnie Soures, débarquant à Atimano, à cinq ans de travaux forces, par application de l'article 384 du Code pénal ;

2^e Ahine, âgé de 27 ans, né en Chine, engagé de la compagnie Soures débarquant à Atimano, à cinq ans de réclusion, par application des articles 384 et 463 du Code pénal, modifiée par la loi du 13 mai 1863 ;

3^e Ahine, âgé de 26 ans, né en Chine, engagé de la compagnie Soures, débarquant à Atimano, à cinq ans de travaux, par surveillance de la haute police, par application des articles 384, 401 et 463 du Code pénal, modifié par la loi du 13 mai 1863 ;

Considérant qu'il n'est résulté des débats nulles circonstance qui puise donner lieu à recours à la clémence impériale en faveur des condamnés ;

Et vu l'arrêt du décret impérial du 14 janvier 1860 et de l'ordonnance du 26 avril 1863 ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire ; du Conseil d'administration entendu ;

Arrêts ARRÊT ET ARRÊTONS :

Arrêt 1^e. L'arrêt rendu par le tribunal criminel, le 14 septembre 1863, contre les nommés Aitone, Ahine et Ahine, immigrants chinois, sera exécuté selon sa forme et tenuer.

Arrêt 2. L'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêt, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au Bulletin officiel des Établissements.

Papeete, le 28 octobre 1863.

Signez : C. de la RONCHIERE.

Pas le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur f.f. de Chef du service judiciaire,

Signez : T. NESTY.

O van, te Tomana o te manu fenua farani i Cemania, te Auehua o te Emepeora i te manu fenua Toataie,

I te hio ran i te para i fanau hia e te Tiripuna keriminde no te manu fenua o te Hui tamari, i te 14 no teipa 1863, o tei fauata na taata i fauata hia i muri nei, o i iten papu hia e te manu fenua me a, i te rui e te 26 no tiona i mairi aenchi, u i rau i te rai na mui rauou, na rito i te vabi rai, e rai, e mai e empi hoi i te rava rai a itaua hara rai i te hau pare i punai hia e te hau, e te cia rai mai i reira i na farane 1862 e 56 cemantes, e taoua me na Soures ma.

4. Aone, e 44 ona matalihit, i Kalina te fanau rai, e taatu tarchia hia e Soures ma, e tia i Atimano, na fauata hia ia i te utia rauo ma te iutu ora i te rauo i raupe, no na matalihit e pao, na te fua i na irava 384 e te 463 o te punai rauo penale, e mai te fauatu e rigilia e te tura no te 13 no te 1863.

2. Ahine, e 29 ona matalihit, i Kalina te fanau rai, e taatu tarchia hia e Soures ma, e tia i Atimano, na fauata hia ia i te utia rauo ma te iutu ora i te rauo i raupe, no na matalihit e pao, na te fua i na irava 384, 401 e te 463 no te punai rauo penale, e mai te fauatu e rigilia e te tura no te 13 no me 1863 ;

3. Ahine, e 26 ona matalihit, i Kalina te fanau rai, e taatu tarchia hia e Soures ma, e tia i Atimano, na fauata hia ia i te utia rauo ma te iutu ora i te rauo i raupe, no na matalihit e pao, na te fua i na irava 384, 401 e te 463 no te punai rauo penale, e mai te fauatu e rigilia e te tura no te 13 no me 1863 ;

I te hio can e, aore ron i uahi iti no i iten his i rito i taau haava rai ra e tia i te unu ran i uiti i te Emepeora no te 14 no tenau 1860 ;

No te para a Orondonato, te ravi e te chiphua haapo i niahi i te manu chiphua haupo rai.

La fassou hi te para a te apoo rai a te Hau, e te fauau ran manu no te 29 no opere 1863 :

UA FANUE TE FAKE REI :

Irava 1. O te para a Orondonato i te Tiripuna keriminde i te 14 no teipa 1863, o tei fauata i na taata rai e Aone, Ahine e o Ahine, e manu kauia i ita his mui, mai Kalina mui, e haamanu his ia mai Jonaiha i hauru mai.

FAITS DIVERS.

On lit dans *Le Phare de la Manche*: « La division de navires chasseurs que l'on trouve à Cherbourg sous la dénomination de *croiseurs*, ou *frégates* de l'Océan, n'est que commandement le vice-amiral de la Romicaine, n'est pas créée uniquement, comme on peut le croire, pour les fêtes internationales maritimes qui vont avoir lieu et auxquelles elle prendra part. Cette division sera une organisation permanente, et Cherbourg sera son port d'attache. »

On écrit de Toulon: « Vendredi 19 juillet, au *Messager du Midi*: Hier, apprend-on, l'administration de la marine a passé en récette, dans l'arsenal du Morillon, trente-six plaques destinées au bâtière cuirassé *Taurau*. Ces trente-six énormes pièces de fer acieré, dont chacune a 12 centimètres d'épaisseur, coûtent 80,341 fr., et ne représentent à peu près qu'un dixième de la fourniture nécessaire au blindage du nouveau navire. Du reste, on a constaté que les cuirasses des frégates (type *Gloire* et *Proserpine*) reviennent en moyenne au moins ronds de 800,000 fr.; celle du *Taurau*, qui sera bien au moins 500,000, car les quatre dernières livraisons (162 plaques) montent déjà à 120,000 fr. En présence des engins de destruction que l'ennemi a mis à son état, on s'est décidé à cuirasser les bâtimens avec des plaques ayant une épaisseur de 20 centimètres; la première application de ce nouveau système aura lieu sur le vaisseau *Narvik*, en construction au Morillon. »

Il résulte que les années précédentes, les conférences agricoles faites au champ d'expériences de Vincennes par M. Vial sont fort avivées. Deux nouvelles cultures introduites dans le champ, les pommes de terre et les haricots, ont eu un plein succès et sont venus attester la généralité des résultats obtenus. Les betteraves, qui depuis deux années avaient beaucoup souffert des vers blancs, sont très-belles cette année et font présager un rendement considérable. Les pommes de terre, par les contrasques qu'elles accusent, suivant la combinaison des engrangements, offrent un intérêt tout particulier, l'absence de la matière sucree ou de la matière sucrante, et leur faible taux spécial dans la partie de la plante. Avec l'engrais complet, le développement foliaire est considerable, et les feuilles affectent un peu vert, lorsque la matière sucree manque, les feuilles passent au vert pale. Lorsque c'est la potassie qui fait défaut, la plante conserve sa verdure, mais elle est beaucoup moins développée qu'avec la faune complète. Le battage des céréales, qui vient de commencer, a donné les résultats suivants: un carton évalué deux fois de sucre en cèpe, en 1861 et 1862, et en cotez en 1863 et 1864, et qui a reçu cette année une denrée chimique, a produit à l'heure actuelle 7,000 kilogrammes, dont 2,900 kilogrammes de sucre. En se guidant sur ces résultats, on peut établir d'un heure, un arrachement annuel de 45 hectolitres. Des essais au grand de la matière sucree en potassie à Vincennes ont été tentés, cette année, sur plusieurs points de la France par un certain nombre de grands propriétaires et de cultivateurs. Des types authentiques des récoltes respectives, accompagnés d'indications exactes des rendements, sont mis par le professeur sous les yeux du public. Cette petite exhibition d'un genre nouveau est appelée à donner à l'enseignement de Vincennes un caractère de plus en plus pratique, et aux faits sur lesquels il repose un degré de généralité auquel une expérience isolée ne saurait prétendre.

— Les habitants de la Cité qui occupaient les îlots de maisons limitées au nord par la rue de Constantine, à l'est par la rue d'Arcolle, au sud par le parvis Notre-Dame et la rue Saint-Christophe, et à l'ouest par la rue de la Cité, ont reçu leurs congés de locataires pour le 15 octobre. C'est sur l'emplacement de ces îlots qu'on va commencer, dès à la fin de l'année, la première partie des bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu de Paris.

— Le nombre total des pairs qui sont morts pendant la durée du dernier Parlement d'Angleterre a été, et leurs âges roumurent 7,583 années, ce qui donne une moyenne de 60 ans pour chacun d'eux. L'âge le plus élevé a été de 92 ans, et l'âge le plus bas, 80 ans; pour les vicomtes, 74 ans; pour les barons, 73; pour les comtes, 65; pour les marquis, 66; pour les ducs et les barons 64. Les pairs cosses décédés avaient en moyenne 85 ans; les Irlandais, 63.

— Un monument a été élevé à la mémoire des explorateurs Burke et Wills, sur un des points de Melbourne, à l'intersection des rues Collins et Russell, et a été découvert et inauguré avec pompe le 21 avril dernier.

VARIÉTÉS.

Les Dompteurs.

J'ai lu dans un journal qu'un dompteur venait d'être dévoré par un tigre dans une ville de Hollande.

Tous les six mois environ on parle de quelque aventure semblable, et le lecteur verse une larme sur la tombe de Morock mangé dans sa cage.

Je préviens le public que j'ai beaucoup fréquenté les bêtes féroces, beaucoup cause avec leurs propriétaires de ménages qui couraient la France; et, dès lors, je dirai: il est résulté de mes interrogatoires et de mes recherches cette certitude que pas un dompteur n'a jamais été dévoré par une bête féroce.

Il faut a, en abus des luttes dangereuses, parfois terribles, mais aucun n'a rendu l'âme sous la griffe d'un animal féroce. Ils ne sont guère plus redoutables que des chiens irrités. Que dis-je? ils le sont moins, tous ces capitaines des prisons roulants! Ils n'ont pas la voracité et la fureur des moqueries qu'on laisse libres, pendant la nuit au moins. Ils ont la résignation terne et honte de tous ceux, hommes ou bêtes, qui sont esclaves.

Il y a des légendes sinistres, je le sais.

Le dompteur Martin est le héros d'une des plus terribles.

Il avait la tête dans la gueule du tigre du côté du public. La foule put voir sur son visage les traces de l'émotion, au vr le drame, analysé l'émotion.

Il sautait à un moment les crocs faire trou dans le crâne. Sans essayer un mouvement, et bougeant seulement les lèvres:

— Remue-tu tes oreilles? demanda-t-il d'une voix calme.

— Oui, répondit la foule.

— Dites un mot et un croc pour moi, je suis perdu!

Un prêtre qui était là s'approcha, les femmes se mirent à genoux, et l'on commença à prier des morts!

La foule descendit avec des barde de fer, des fourches; un officier tiré de sa poche un pistolet chargé et s'avanza pour faire feu; il était trop tard; le dompteur n'était plus; le tigre jouait avec son cadavre.

Voilà la légende; voici l'histoire.

Martin était déjà avec un lion dans une cage; il s'agissait, comme cela se faisait tous les jours, d'y faire entrer son voisin. La porte de séparation était levée; la lion faisait la sourde oreille.

— Ici, Cobourg!

Cobourg n'entendait pas...

Le tigre, tout d'abord, se mit à l'animal, et du gros bout de sa cravache, lui assena un coup sur la tête.

Le lion se jetta sur lui; alors commença une lutte, lutte sauvage entre la bête et l'homme!

Martin fut au trempant point, ne crise pas; il fit le coup de poing avec le lion; ils s'entrelacèrent, ils roulaient à terre!

La foule, les cheveux droits, le cou tendu, qui croit qu'ils jouent, la foule applaudissait jusqu'à ce qu'enfin l'épouvante, lassé d'horreur, elle criât d'une voix étranglée: Assez! assez!

Assez!

Mais le dompteur est avec le lion!

Hélasusement, il rôvra lui, tout d'un coup, une barre de fer se trouva et frappa la tête au crâne; elle lâcha prise.

Martin se redressa, et par la porte de salut disparut.

On croit bravo! on l'applaudit.

L'étonnement de la foule fut grand, quand on vint lui dire que son héros venait du tombeau baigné dans son sang, et qu'il avait laissé dans la cage une tige de clé...

On dit que son lion lui garda rançonne, et que, si la légende n'est pas impostante vraiment, l'histoire n'est pas moins sanglante... L'animal l'aurait guindoté d'un coup de dent quelques années plus tard.

Mais si vous allez jamais en diligencie sur la route d'Amsterdam à la Haye, demandez au conducteur: A qui cette maison blanche aux deux tourelles sur la lisserie de ce grand pare? Il vous répondra: C'est le château de M. Martin le dompteur, qui, la nuit, fut garder sa maison par des tigres.

Le frère Poisson, l'héritier d'une famille de dompteurs célèbres, a été victime en 1863 d'un douloureux accident. Il eut à la Rile de Lisieux, en Normandie, la jambe entamée; l'index coupe.

Il avait pur cette année-là à la force au pain d'épice, ou tout le monde était là pour le voir faire l'exercice pendant lequel il devait être blessé six fois.

Il y a dans l'Inde dans un cage il s'assied, planté une table, met le coude contre le tabouret, s'abond quatorze bêtes, qui tirent à qui il arrache le souper dans la gosse. Mais elles sont cinq! Cette cinquième leur sort son dos, les patins sur l'épaulé, débouche, attendant sa part!

Il la jette en fendant son manteau puis la fait descendre et poser sous la table entre ses jambes!

C'est à ce moment que la bête a mordu! Eh! ne passez pas assez vite, je parle; il y a puissé du pied sous la table, truquement!

Comme je vous l'aurai, il le reste quere de la jambe que l'os: heureux encore! pour la faire faire, il prit en ganté dans ses mains! l'index a été à moitié déchiré.

On vit que l'os s'était brisé aussi, il y a quelques années. C'est à Paris, près de Lyon; on sortait du cab, en des Panet dist avec nous. Le matin même son frère avait acheté d'un représentant anglais doux panthères qui grognotaient à côté du lion, toutefois, ce vieux capit, d'entendre se révolter dans la prison.

Pianet paris d'aller voir les panthères; il jette son cigare, met bas redingot, il entre!

Mais il avait à peine fait un pas, les panthères rugissaient, se ramassent et s'élançent! On n'eut que le temps d'ouvrir la porte basse et il sortit. Son visage n'était pas plus pâle, mais sa chemise était rouillée.

Le 12 décembre 1857, à Dieppe, madame Lepine fut horriblement mutilée par son tigre.

Il était six heures du soir, la foire était terminée, la ménagerie devait se mettre en route la nuit, et avant sa départ on avait permis aux garçons d'allier voir la grande puissé militaire que devait faire ses hôtes aux habitants de Dieppe, la famille Loyal, qui devait, elle aussi, atteler ses chevaux et emporter sa tente, une fois la dernière cartouche brûlée, le drapau pris.

Le cirque et la menagerie levaient le siège ensemble et se rendaient de compagnie à la foire d'Euston.

Madame Lepine, seule avec son mari, faisait les derniers préparatifs, et dormait à bonnes oreilles dans la cage du tigre. Elle avait sa pelle à l'entre-bras dans les harceaux, quand tout à coup, — sortit ce couple de feu d'artifice? n'a-t-il pas reconnu sa maîtresse dans l'ombre? — l'animal entendit sa partie, plongea ses griffes dans la chair, et pétant dans le bras de la malheureuse, qui peut s'échapper, mais son pantalon, les innombrables pendents.

J'ai vu la créature, c'est affreux!

Trois médecins qui se trouvaient au cirque sont appellés en toute hâte et ils décident l'amputation.

La jeune femme s'y refuse; comment gagnera-t-elle ensuite sa vie? et tout le monde la croit morte.

M. Bertrand, directeur de l'Hôpital de Dieppe, prend parti pour l'atermolement, affirmant que, si la vie ne avait pas évanoui dix jours, elle était sauve, attendu l'écoule.

Pendant dix jours le sang coula à flots! Mais elle survécut, et le bras est resté, le membre est soi-disant toujours droit, résolu; il tient à un corps où un cœur plein de courage!

C'est elle, la blessée, qui alla chercher dans la caravane le fil et l'aiguille pour recoudre les chairs qui tombaient, et trois mois après elle allait r'ouvrir le tigre dans sa cage.

Le tigre avait mangé, il dénusait derrière les harceaux; et quand sa maîtresse fut à son tour, tout honteux demander son pardon et l'élever le main où il avait souillé dévorer.

A Versailles, c'est une hyène qui mordit le pied de un dompteur et le traversa avec ses dents! Elle avait pu passer d'autres animaux achetés du matin, et avait entendu sa maîtresse les caresser dans la cage voisine: elle était jalouse.

Un héros, cette femme! l'allure des panthères, le courage du lion! Je dédie qu'on lui fasse peur.

Elle schète un jour de M. Godillot — quatre beaux mille francs — un ballon fait pour les ascensions des fêtes de Paris; les accessoires

